

Politique | Municipales en Charente : Ça chauffe à Angoulême et Cognac



Quinze candidats déclarés sur les trois plus grandes villes quand certaines communes n'ont qu'une liste, voire aucune, à présenter. En Charente, les municipales s'annoncent très contrastées et bien différentes de celles de 2014.

Après avoir ravi la mairie d'Angoulême au PS en 2014, le maire Les Républicains (LR) Xavier Bonnefont semble avoir des raisons de pouvoir la conserver. Six listes s'affronteront cette année, mais cette fois la donne a changé : la droite ne part plus divisée, mais unie sous la candidature du maire sortant. Déclaré sans étiquette, Xavier Bonnefont a reçu le soutien de LR et de La République en Marche (LREM), ce qui semble de nature à assurer sa victoire. En effet, un sondage commandé par le journal Charente Libre le donne vainqueur dès le premier tour avec 49% des suffrages.

La gauche, elle, part divisée. Toujours selon le sondage, l'ex-députée PS Martine Pinville ne recueillerait que 9% des voix (contre 25,48% pour Philippe Lavaud aux dernières élections), quand la candidate Europe Écologie – Les Verts (EELV) Françoise Coutant en collecterait 27 % (contre 7,45% en 2014). À moins d'une alliance, les deux listes risquent de retrouver les bancs de l'opposition.

Enfin, deux listes classées à gauche sont déclarées : celle de Raphaël Manzanas, soutenu par La France Insoumise et le Parti de Gauche, recueillerait 7% des voix. Un score aussi élevé que le candidat du Rassemblement National (RN), qui a dû jeter l'éponge suite à de trop nombreux désistements sur sa liste. La dernière est celle d'Olivier Nicolas pour Lutte Ouvrière.

Cognac et Soyaux, le centre et la droite éclatés

À Cognac, la situation est plus floue. Le maire sortant, Michel Gourinchas, a annoncé qu'il ne brigait pas de troisième mandat. Mais à l'inverse d'Angoulême, c'est la gauche qui semble unie, représentée par le divers gauche Jonathan Muñoz, soutenu par le maire sortant.

À droite et au centre, c'est l'éclatement : Jean-Hubert Lelièvre, secrétaire départemental LR et président délégué de Charentes Tourisme, part sans étiquette et sans le soutien de LREM, au contraire de Xavier Bonnefont à Angoulême. Le parti présidentiel présente en effet une liste menée par Damien Bertrand. Face à eux, le RN sera

représenté par Isabelle Lassalle, déjà candidate en 2014. Deux autres listes complètent le tableau : la centriste Pascaline Brisset et le sans étiquette Morgan Berger.

À Soyaux, troisième ville du département, la situation est encore plus tendue. Le maire sortant François Nebout (divers droite) repart pour un sixième mandat, face à son 1er adjoint Frédéric Cros (centre-droit). Face à eux, deux listes tenteront de faire basculer la mairie : William Jacquillard à gauche, et Cédric Jégou à la tête d'une liste citoyenne.

Et les présidents d'agglomérations ?

Du côté des communautés de communes et d'agglomérations, les choses semblent moins chaotiques. Quatre présidents paraissent en mesure de conserver leur fauteuil de maire: Jean-François Dauré à La Couronne (CDA du Grand Angoulême), Jérôme Sourisseau à Bourg-Charente (CDA du Grand Cognac), Jean-Marc Brouillet à Chazelles (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord), et Philippe Bouty à Confolens en temps que 1er adjoint (CDC de Charente Limousine).

Ailleurs, c'est plus flou. Le président de la CDC du Rouillacais, Christian Vignaud, sera présent sur l'unique liste de Rouillac, sans dire s'il briguera à nouveau la présidence de la communauté. Joël Papillaud, de la CDC Lavalette Tude Dronne, renonce à la présidence mais est candidat chez lui, face à une seconde liste. Jacques Chabot, des 4B Sud Charente, souhaite retrouver la présidence de sa communauté mais devra affronter une autre liste. Enfin, les présidents des CDC Val de Charente et Cœur de Charente ne remplissent pas.

À noter que trois communes se voient dépourvues de candidats, même si un dépôt de liste reste possible entre les deux tours.

Reste une surprise : à Chabanais, le sénateur et ancien président du Département (2004-2015) Michel Boutant vient de déposer sa candidature. En cas de victoire, il devra toutefois renoncer au Sénat... pour mieux briguer la présidence du conseil départemental l'année prochaine ?

Julien Bonnet

Credit Photo : Aqvi.fr
Publié sur aqvi.fr le 01/03/2020
[Url de cet article](#)